

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

**Arrêté du 13 juillet 2009 portant nomination à la commission prévue à l'article 384 A *bis* de l'annexe II du code général des impôts relatif à la dation en paiement d'immeubles instituée par l'article 1716 *bis* du code général des impôts**

NOR : DEVN0914554A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 13 juillet 2009, l'arrêté du 3 septembre 1998 fixant la composition de la commission prévue à l'article 384 A *bis* de l'annexe II du code général des impôts relatif à la dation en paiement d'immeubles instituée par l'article 1716 *bis* du code général des impôts, modifié par l'arrêté du 13 juin 2005 est modifié ainsi qu'il suit :

Représentant du ministre chargé de l'environnement : M. Frédéric Uhl, en remplacement de M. Olivier Laroussinie.